Dernière mise à jour : 19 juillet 2016

Objectif 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Cible 8.a : Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

Indicateur 8.a.1 : Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce.

Informations institutionnelles

Organisation(s):

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Concepts et définitions

Définition:

Les engagements et les décaissements de l'Aide pour le commerce sont les décaissements bruts et les engagements de l'aide publique au développement (APD) totale de tous les donateurs pour l'aide au commerce.

Concepts:

Le CAD définit l'aide publique au développement (APD) comme « ces flux vers les pays et territoires de la Liste des bénéficiaires de l'APD du CAD et vers les institutions multilatérales qui sont i) fournies par des organismes officiels, y compris les gouvernements des États et des collectivités locales, ou par leurs organismes exécutifs; ii) chaque transaction est administrée avec la promotion du développement économique et du bien-être des pays en développement comme objectif principal; et est de caractère concessionnel et transmet un élément de subvention d'au moins 25 pour cent (calculé à un taux d'actualisation de 10 pour cent). (Voir

http://www.oecd.org/dac/stats/officialdevelopmentassistancedefinitionandcoverage.htm)

D'autres flux officiels (AFO), à l'exclusion des crédits à l'exportation officiellement soutenus, sont définis comme des transactions par le secteur officiel qui ne répondent pas aux conditions d'admissibilité à l'APD, soit parce qu'elles ne visent pas principalement le développement, soit parce qu'elles ne sont pas suffisamment concessionnelles. Voir

http://www.oecd.org/dac/stats/documentupload/DCDDAC(2016)3FINAL.pdf, Para 24.

L'aide au commerce est capturée dans le SRC par le biais de codes sectoriels de la série 331 et du marqueur de l'aide au commerce. voir ici :

http://www.oecd.org/dac/stats/purposecodessectorclassification.htm.

« Tous les donateurs » se réfèrent aux donateurs du CAD, aux donateurs non membres du CAD et aux organisations multilatérales.

Dernière mise à jour : 19 juillet 2016

Justification:

L'aide publique au développement (APD) totale et les autres flux officiels (AFO) aux pays en développement quantifient l'effort public que les donateurs fournissent aux pays en développement pour l'aide au commerce.

Commentaires et limites :

Les données du système de notification des créanciers sont disponibles à partir de 1973. Toutefois, la couverture des données est considérée comme complète à partir de 1995 pour les engagements au niveau des activités et de 2002 pour les décaissements.

Méthodologie

Méthode de calcul :

La somme des flux d'APD et d'AFO de tous les donateurs vers les pays en développement pour l'aide au commerce.

Traitement des valeurs manquantes :

• Au niveau national :

En raison de la qualité élevée des rapports, aucune estimation n'est produite pour les données manquantes.

• Aux niveaux régional et mondial :

Sans objet.

Agrégats régionaux :

Les chiffres mondiaux et régionaux sont basés sur la somme des flux d'APD et d'AFO pour l'aide aux activités commerciales.

Sources d'écarts:

Les statistiques du DAC sont normalisées sur une base d'année civile pour tous les donateurs et peuvent différer des données de l'exercice disponible dans les documents budgétaires de certains pays.

Sources de données

Description:

L'OCDE / CAD a collecté des données sur les flux de ressources officielles et privées à partir de 1960 au niveau agrégé et de 1973 au niveau des activités par le biais du système de notification des

Page: 2 of 4

créanciers (les données du CRS sont considérées comme complètes à partir de 1995 pour les engagements au niveau des activités et de 2002 pour les décaissements).

Les données sont communiquées par les donateurs selon les mêmes normes et méthodologies (voir ici : http://www.oecd.org/dac/stats/methodology.htm).

Les données sont communiquées sur la base d'une année civile annuelle par les statisticiens des administrations nationales (agences d'aide, ministères des affaires étrangères ou des finances, etc).

Processus de collecte :

Un déclarant statistique est responsable de la collecte des statistiques du DAC dans chaque pays/organisme fournisseur. Ce déclarant se trouve généralement dans l'organisme d'aide national, le ministère des affaires étrangères ou des finances, etc.

Disponibilité des données

Sur la base des donateurs pour tous les pays du CAD et de nombreux fournisseurs non membres du CAD (bilatéraux et multilatéraux) qui font rapport au CAD sur l'aide aux bourses d'études.

Sur une base bénéficiaire pour tous les pays en développement éligibles à l'APD.

Désagrégation:

Cet indicateur peut être désagrégé par les bailleurs de fonds, les pays bénéficiaires, le type de financement, le type d'aide, la politique et la réglementation commerciales et les sous-secteurs d'ajustement liés au commerce, etc.

Calendrier

Collecte de données :

Les données sont publiées sur une base annuelle en décembre pour les flux de l'année précédente. Les flux détaillés pour 2015 seront publiés en décembre 2016.

Publication des données :

Décembre 2016.

Fournisseurs de données

Les données sont déclarées sur la base d'une année civile annuelle par les déclarants statistiques des administrations nationales (agences d'aide, ministères des affaires étrangères ou des finances, etc.

Compilateurs de données

Dernière mise à jour : 19 juillet 2016

OCDE

Références

URL:

www.oecd.org/dac/stats

Références:

Voir tous les liens ici : http://www.oecd.org/dac/stats/methodology.htm

Page: 4 of 4